



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du jeudi 21 février 2019

DLB 2019/254

L'an deux mille dix-neuf et le jeudi 21 février à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

**Date de la convocation :** vendredi 15 février 2019

**Affichage de la convocation :** vendredi 15 février 2019

**Présents :** Alain VOGEL-SINGER, Richard BAGAN, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Dominique BIGARI, Louis BORRAS, Catherine BOUSQUET, Bernard CHAUD, Sandrine DENIER, André FRETAY, Jean-Yves LE BOZEC, Jean-Pierre LAMBERT, Michel LOUP, Marie-Antoinette MORA, Jean-Claude RENAU, Régis VIDAL, Guy AMIEL, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Louis BENTAJOU, Rémi BOUYALA, Louis CARME, Michel CARAYON, Sébastien FREY, Noëlle MARTINEZ, Rémy GLOMOT, Alain GRENIER, Chantal GUILHOU, Jean-Luc GUIRAUDOU, Christian JANTEL, Marion MAERTEN, Serge MALDONADO, Pierre MARHUENDA, Jean MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Jacques MARTI, Gérard PEREZ, Jean-François BARRACHINA, Daniel RENAUD, Alain RYAU, Annick SATGER, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Christian THERON, Michel TRINQUIER, Olivier BRUN, Christian ALLEMANY, Jacques ELIEZ, Michel FARENC, Sylvie KLEIN, Martine RAYNAUD, Adam DA SILVA, Philippe MARTINEZ, Marc GUERIN.

**Absents excusés :** Gérard ABELLA, Didier AMADOR, Alain BIOLA, Gérard BOYER, Gérard GAUTIER, Irène LATAPIE, Dominique MARCOS, Daniel MARECHAL, Bernard MONTAGUD, Christian PEREZ, Christophe THOMAS, Claude VISTE, Jean-Marie AT, Gérard BARRAU, Jacques BOLINCHES, Laurent DURBAN, Philippe FAURE, Vincent GAUDY, Robert GAYRAUD, Laure GODEFROY, Philippe HUPPE, Gérard MILLAT, Daniel BARTHES, Hubert GRAS, Paul ISARD, Geneviève JALBY, Alain JARLET, François LLOP, Manuelle RODRIGUEZ, Pierre-Jean ROUGEOT, Robert SOUQUE, François TAUPIN, Emmanuel VILLANUEVA.

**Secrétaire de séance :** Sébastien FREY

**Objet :** Cession de terrain au Conseil Départemental pour élargissement de la RD 28 – accès à VALOHÉ

Dans le cadre de l'aménagement de la Route Départementale n° 28 visant à améliorer et sécuriser la desserte du centre VALOHÉ, le Conseil Départemental procède à l'acquisition des parcelles nécessaires aux travaux par voie d'expropriation à la suite d'une enquête publique.

Les parcelles concernées appartenant au SICTOM Pézenas-Agde sont cadastrées section E n° 821 lieu-dit Les Oliviers en nature de terres et n° 827 lieu-dit La Croix en nature de landes pour une contenance respective de 384 et 145 m<sup>2</sup>.

La proposition financière a été fixée conformément aux estimations des services des Domaines majorées de l'indemnité de réemploi, aux montants respectifs de 379,70 euros et 75,94 euros soit un total arrondi à la somme de 456 euros.

Le Conseil Départemental propose une promesse unilatérale de vente avec possibilité de débiter les travaux dès sa signature.

Le Président sollicite du Comité Syndical l'approbation de cette proposition visant à céder les terrains mentionnés ci-dessus au Conseil Départemental, dans les conditions énoncées et l'autorisation de signer tout acte utile à cet effet.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à céder les terrains mentionnés ci-dessus au Conseil Départemental, dans les conditions énoncées,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte utile à cette cession.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jour, mois et an susdits.

Le Président,

Alain VOGEL-SINGER



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 8/03/2019 et de sa publication le 8/03/2019

A Nézignan l'Évêque, le 8/03/2019